



DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

Extrait du registre des délibérations du : **BUREAU**

Séance du 9 mai 2019 – 18 heures 00

N° 54/19

Date de convocation : **02/05/2019**

Conseillers en exercice : **13**

Présents : 10

Votants : 11

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

**Objet : ENVIRONNEMENT – ITINERAIRES DE RANDONNEES –
SCHEMA DIRECTEUR DE LA RANDONNEE – MISE EN ŒUVRE DE LA
PROGRAMMATION 2019**

MEMBRES PRESENTS

Michèle LUTZ

Roland BLAMPEY

Nicolas BLANCHARD

Marcel CATTANEO

Jacky GUENAN

Marc LLEDO

Michel COUTIN

Ulrich GAGNERON

Philippe PRUD'HOMME

Gérard CHAMPANGE

MEMBRES EXCUSES

Sylviane REY pouvoir à
Marcel CATTANEO

MEMBRES ABSENTS

Paul CARRIER

Hervé BOURNE (retard)

Le rapporteur rappelle que la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA) est compétente pour la mise en œuvre d'une politique de création, de gestion, et d'entretien d'itinéraires de mobilité douce sur son territoire : cheminements pédestres et VTT/VTC.

Ces sentiers sont inscrits au Plan Départemental d'Itinéraire et de Promenades de randonnée (PDIPR) de Haute-Savoie.

C'est pourquoi, par délibération N°63/15, le Conseil Communautaire s'est engagé dans l'élaboration du « Schéma Directeur de la Randonnée » des sentiers de randonnée pédestres, VTT-VTC, équestre du territoire.

- La phase 1 « Etat des lieux de l'offre de randonnées sur le territoire » a été validée par délibération N°88/17 du 1 Juin 2017.
- La phase 2 « projet de territoire » a été validée par délibération N°62/18 du 13 Avril 2018. Le Conseil Communautaire a autorisé le Président à déposer le projet aux services du CD74 pour instruction – dossier déposé en Mai 2018.
- En novembre 2018, la Commission Tourisme Lac et Montagne du CD74 a donné un avis favorable au SDR de la CCSLA qui intègre aussi les itinéraires GR-GRP en MOA du PNRMB. La Commission Permanente du CD74 délibérera en avril prochain.
- Le 28 mars 2019, le Conseil Communautaire a approuvé son schéma directeur de la randonnée par délibération N°43/19 (inscriptions, modifications de sentiers, signature de la convention cadre de déploiement du réseau de sentiers inscrits au PDIPR)

Il convient à présent de mettre en œuvre ce schéma. Pour l'année 2019, le schéma prévoit :

- **le balisage de 3 itinéraires de randonnées :**
 - La « boucle du facteur » : modification du tracé pour sécuriser les traversées de route (RD 1508) – délibération N°62/18 du 13 avril 2018
 - La boucle VTT-VTC n°7 : création d'un parcours de difficulté noire nommé « le balcon » - délibération N°62/18 du 13 avril 2018

- Le sentier du Facteur de Seythenex (liaison Seythenex-Glaise) à la demande de la commune de Faverges-Seythenex – délibération N°128/18 du 25 octobre 2018
- **la création et l'installation de 4 panneaux d'accueil randonnée** : (au départ-arrivée des itinéraires VTT-VTC):
 - 1 panneau d'accueil sur la commune de Doussard, à proximité du point I
 - 1 panneau d'accueil sur la commune de Faverges-Seythenex, à proximité de la CCSLA
 - 1 panneau d'accueil sur la commune de Faverges-Seythenex, sur le parking de la Sambuy
 - 1 panneau d'accueil sur la commune de Val de Chaise, au niveau du plan d'eau de Marlens

Pour rappel, en 2018 la Communauté de Communes a adressé deux courriers au Conseil Départemental de Haute-Savoie pour l'inscription dans leur calendrier 2018-2019 de la prise en charge des plans de balisage des itinéraires inscrits ci-dessus.

La fabrication du matériel étant en cours, il convient maintenant de passer en phase opérationnelle pour enlever la signalétique existante (boucle du facteur) et mettre en place le nouveau mobilier (boucle du facteur, boucle VTT-VTC N°7, sentier du facteur de Seythenex, 4 panneaux d'accueil) en conformité avec les prescriptions de la Charte Départementale PDIPR du Conseil Départemental de Haute-Savoie.

Le rapporteur précise que le Conseil Départemental de Haute-Savoie apporte une aide de 50% HT pour la pose de matériel de signalétique pour les itinéraires de randonnée classés en SID2. Dans ce cadre, la CCSLA peut demander cette aide pour la pose du matériel de signalétique :

- La boucle du facteur
- La boucle VTT-VTC N°7
- La pose des 4 panneaux d'accueil

Il est demandé aux membres du Bureau d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant en cas d'empêchement à :

- Lancer les marchés et signer toutes les pièces à venir et décider de son attribution
- Procéder à l'installation du mobilier de balisage
- Solliciter toutes les aides auprès des organismes habilités (Conseil Départemental...)

Après délibération, à l'unanimité, le Bureau autorise Monsieur le Président, ou son représentant en cas d'empêchement à :

- Lancer les marchés et signer toutes les pièces à venir et décider de son attribution
- Procéder à l'installation du mobilier de balisage
- Solliciter toutes les aides auprès des organismes habilités (Conseil Départemental...)

Résultat du vote :

Votants :	11	Abstention :	0	Exprimés :	11
Pour :	11	Contre :	0		

Délibération rendue exécutoire le

Affichage le

Copie(s) interne(s) :

- Environnement (E.MARINI)

FAVERGES-SEYTHENEX, le 13/05/2019

LE PRÉSIDENT,
Michel COUTIN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.